

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2026

RENFORCER LA PLACE DES AGRICULTEURS DANS L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET À SÉCURISER L'EXERCICE DES ACTIVITÉS AGRICOLES FACE AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 2520)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 15

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Corneloup

à l'amendement n° 9 de M. Mathiasin

ARTICLE PREMIER

Au deuxième alinéa, supprimer le mot "biologique".

En conséquence, au 4e alinéa supprimer le mot "biologique".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à garantir que l'ensemble des organisations professionnelles agricoles puisse être représenté.

Il est essentiel d'assurer une représentation inclusive de toutes les organisations professionnelles agricoles, quelles que soient leurs pratiques ou leurs modes de production. Les enjeux liés à l'urbanisme – qu'il s'agisse de l'accès au foncier, des conflits d'usage ou de la viabilité des exploitations – concernent l'ensemble du monde agricole.